



Le syndicat CGT de l'hôpital, l'US CGT SANTE 71 et le Codef ont été reçu par le cabinet de Marisol Touraine pour aborder l'avenir de notre CH face aux exigences inconsidérées du Copermo et la mise en place du GHT.

Le COPERMO :

Dans sa décision du 24/12/2015 le Copermo a rejeté le plan d'actions proposé sous votre autorité par la CHT. Il exige qu'il soit complété en fixant des objectifs financiers irréalisables sauf à détruire l'offre de soins actuellement existante à Montceau les Mines.

Cette stratégie du Copermo n'est pas nouvelle puisque dans sa précédente décision du 3 mars 2015 il précisait déjà "les pistes possibles pour le SIH de Montceau" :

- qu'il soit entièrement dédié à la prise en charge ambulatoire tant en chirurgie qu'en médecine...
- soit qu'il devienne un établissement dédié à la médecine et à la gériatrie....

Le Collectif de défense des usagers des hôpitaux affirme que ces perspectives ne correspondent en rien aux besoins de santé de la population et qu'en particulier le seul ambulatoire ne peut y répondre.

Alors que le plan refusé a été construit à la limite supérieure de ce qu'il était possible de faire, le Copermo n'hésite pas à enfoncer le clou en proposant :

- de **réduire encore plus** le nombre de lits,
- de **réduire la masse salariale**, en clair supprimer des emplois,
- d'organiser le **transfert d'activités médicales** pour favoriser les redéploiements au sein de la CHT
- un plan d'économies supplémentaires pour la CHT de 14 M€ dont 1,61M€ pour Montceau dans le but "d'atteindre un taux de marge brute global de 8% en 2018".

Les organisations précitées considèrent que les mesures préconisées, prises dans le contexte national d'économie de 3,4 milliards à réaliser en 2016, ne peuvent que nuire au contenu et à la qualité de l'offre de soins globale proposée par les centres hospitaliers de la CHT.

Les organisations précitées demandent à Madame la Ministre, pour la rédaction du nouveau projet qui doit être finalisé fin septembre, de ne pas tenir compte des injonctions dévastatrices du Copermo.

Le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT)

Le 1er juillet dernier, les conventions de constitution des GHT ont été signées, redessinant profondément l'organisation des soins sur le territoire national.

Les organisations précitées, entendent vous faire part de l'analyse que nous portons sur cette évolution de l'offre de soins hospitalière et de ses conséquences pour les citoyens, évolution dans la droite ligne des lois Mattéi et Bachelot.

> Au niveau de la démocratie sanitaire : l'organisation s'est mise en place dans l'opacité la plus totale ; avec les comités stratégiques, les élus n'ont plus qu'un rôle minime et il n'y a plus ni représentants des personnels, ni représentants des usagers. **RESULTAT : les ARS ont un pouvoir accru. Elles sont en capacité d'imposer leur choix au mépris des besoins et des attentes des territoires et des populations.**

> Au niveau de l'organisation des soins : modification profonde au niveau d'un territoire étendu, ne correspondant plus à un bassin de vie : éclatement des spécialités autour de l'établissement pivot. **RESULTAT : fin de la proximité, accroissement de la désertification médicale hospitalière et de premier recours par ricochet.**

> Remise en cause d'un maillage territorial qui permettait une prise en charge globale graduée dans le cadre de coopérations consenties sur la base de conventions. **RESULTAT : accroissement des**

difficultés et des coûts d'accès aux soins pour une fraction de la population.

> Transformation des services hospitaliers en « usines à soins ». **RESULTAT : aggravation des conditions de travail des personnels et une baisse de la qualité de l'accueil et des soins pour les patients.**

> Au niveau des établissements membres du GHT : Transfert du Département d'Informatique Médicale (DIM) à l'établissement-pivot. **Perte d'autonomie pour les autres composantes du GHT**

> L'équilibre budgétaire doit être assuré au niveau du GHT, sous la responsabilité du directeur de l'établissement pivot, dans un dispositif de financement inchangé (T2A). **RESULTAT : risque majeur de voir l'établissement support récupérer les activités les plus « rentables » et la plupart des activités médico-chirurgicales au détriment des autres établissements du GHT, accueillant quant à eux, les services de soins de suite et de gériatrie pour l'essentiel. Risque de voir les décisions d'investissement et d'affectation des moyens favoriser la poursuite des concentrations hospitalières.**

> Regroupement des fonctions administratives, logistiques techniques et médicotechniques. **RESULTAT : pertes d'emploi sur les établissements périphériques et perte d'efficacité du fait de l'éloignement, du surdimensionnement et des contraintes budgétaires.**

> Au niveau économique : le regroupement de la fonction achats. **RESULTAT : risque, de fait, d'empêcher de petites entreprises locales de participer aux appels d'offres.**

> Pour les patients, obligation à une mobilité importante en fonction des soins, **RESULTAT surcoût induit et risque accru, tant au niveau de la sécurité que de l'écologie voire renoncement aux soins pour une fraction d'entre eux.**

Lors de la campagne électorale pour les présidentielles, des engagements forts avaient été pris en matière de santé : abrogation de la loi HPST, suppression de la T2A et organisation des soins pour qu'aucun patient ne soit à plus de 30 minutes d'une prise en charge.

Force-nous est de constater qu'à ce jour, ce qui se met en place va à l'encontre de la parole donnée porte atteinte au service public de santé et aura des conséquences graves en matière sanitaire, comme nous l'ont déjà signalé bon nombre d'élus locaux.

Cette nouvelle organisation qui se met en place aura aussi des répercussions sur la démographie médicale qui pose déjà question.

Comment attirer des médecins généralistes lorsque l'hôpital de proximité est remis en cause ?

Quoiqu'il en soit, nous continuerons, avec l'ensemble des citoyens, dans notre ville, sur le territoire communautaire et dans nos quartiers à défendre nos valeurs, celles qui figurent dans le préambule de notre constitution et qui ont notamment fondé la Sécurité Sociale.

Entrevue cabinet de Marisol Touraine : 2 Septembre 2016